

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Demande et renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport

Depuis le 2 janvier, les conditions d'accueil pour le dépôt d'une demande de titre d'identité, **CNI et/ou de passeport**, changent dans les 3 mairies : Hôtel de ville, mairie annexe de Gassicourt et mairie annexe du Val Fourré :

- **Les mantais sont accueillis sans rendez-vous** : en mairie annexe de Gassicourt et mairie annexe du Val Fourré.
- **Pour l'Hôtel de Ville, un rendez-vous est absolument nécessaire.**

Attention : Les extra-muros doivent prendre rendez-vous pour déposer leur demande de titre d'identité.

Le **retrait des titres d'identité** sera par contre réalisé **sans rendez-vous** quel que soit le lieu de domicile des demandeurs, **sauf à l'Hôtel de ville où le retrait se fait exclusivement sur RDV.**

Prise de rendez-vous

Vous souhaitez prendre un RDV ?

INDIQUEZ SUR LA PAGE CI-DESSOUS LES NOMBRES CORRESPONDANTS À VOTRE DEMANDE

Une question ? Vous désirez connaître toutes les modalités de votre démarche ?

› Carte Nationale d'Identité

[ici \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358)

› Passeport

[ici \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360)

Faire ou refaire votre carte d'identité

Les demandes d'établissement ou de renouvellement de votre Carte Nationale d'Identité se font à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier de Gassicourt et du Val Fourré. Vous pourrez y retirer la liste des pièces indispensables à fournir.

Il ne sera plus distribué de ticket d'attente 1/2 heure avant la fermeture des guichets.

Pré-demande

Vous pouvez préparer votre demande en effectuant une

[pré-demande en ligne \(https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI\)](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI)

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous sera alors attribué et permettra à l'agent de mairie de récupérer les informations nécessaires.

Attention, la pré-demande **ne vous dispense pas de vous rendre en personne en mairie pour enregistrer votre demande muni de l'ensemble des pièces à fournir** (originaux + photocopies).

VOTRE DEMANDE CONCERNE : UN MAJEUR, MINEUR, UNE PREMIÈRE DEMANDE, UN RENOUVELLEMENT, CARTE PERDUE OU VOLÉE ?

[Retrouvez tous les renseignements et les pièces à fournir en cliquant >ICI<.](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358)

[\(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358)

Vous pouvez

[suivre votre demande de carte nationale d'identité. \(https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-passeport-CNI\)](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-passeport-CNI)

Pour cela, munissez-vous du numéro de demande figurant sur votre récépissé de demande.

Faire ou refaire votre passeport

Les demandes d'établissement ou de renouvellement de votre Passeport se font à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de quartier de Gassicourt et du Val Fourré.

Il ne sera plus distribué de ticket d'attente 1/2 heure avant la fermeture des guichets.

<https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/etat-civil/carte-nationale-didentite-passeport?>

Pré-demande

Vous pouvez préparer votre démarche en effectuant une

[pré-demande de passeport en ligne \(https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport\)](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport)

Un numéro de pré-demande de passeport vous sera alors attribué et permettra à l'agent de mairie de récupérer les informations nécessaires.

Attention : la pré-demande ne vous dispense pas de vous rendre, en personne, en mairie pour enregistrer muni de l'ensemble des pièces à fournir (originaux + photocopies).

Pensez à anticiper vos demandes, les délais de délivrances pouvant être ralongés à l'approche des vacances.

VOTRE DEMANDE CONCERNE : UN MAJEUR, MINEUR, UNE PREMIÈRE DEMANDE, UN RENOUVELLEMENT, PASSEPORT PERDU OU VOLÉ ?

[Retrouvez tous les renseignements et les pièces à fournir en cliquant >ICI<.](#)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Autorisation électronique pour les USA

Le Département de la Sécurité Intérieure a mis en place depuis le 12 janvier 2009 un Système Electronique d'Autorisation de Voyage (ESTA).

Les voyageurs ayant l'intention de se rendre aux Etats-Unis pour un séjour touristique ou d'affaires de moins de 90 jours, devront être en possession d'une autorisation électronique d'ESTA avant d'embarquer pour les Etats-Unis sans visa, que ce soit par la mer ou par les airs.

Pour faire la demande d'autorisation de voyage sous le programme d'exemption de visa, les voyageurs devront se connecter au site Internet de l'ESTA et rempliront un formulaire en ligne qui est l'équivalent du I-94W qui doit être rempli actuellement à bord, avec des informations personnelles et relatives à leur voyage.

Le formulaire peut être rempli à n'importe quel moment avant le départ et les voyageurs sont encouragés à le remplir dès qu'ils commencent à planifier leur voyage. Si les informations changent ultérieurement, les corrections pourront être apportées à partir du site Internet.

Vous pouvez

[remplir ce formulaire en ligne sur le site de l'ESTA. \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14079\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14079)

Autorisation de sortie de territoire pour mineur

Par décret N° 2016-1483 du 2 novembre 2016, l'autorisation de sortie du territoire pour mineur voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un ou l'autre de ses parents est rétablie à compter du 15 janvier 2017.

[Le formulaire CERFA 15646*1 est accessible sur le site service-public.fr \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121)

Il doit être renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale (père, mère, tuteur...) accompagné de la photocopie de la pièce identité du signataire.

SERVICE ÉTAT CIVIL

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h (nocturne le mardi jusqu'à 19h **uniquement à la mairie de quartier du Val Fourré**)

Le samedi, de 9h à 12h

Plus d'informations : **01 34 78 80 18** |

serviceetatcivil@manteslajolie.fr

AFFLUENCE AUX GUICHETS

SERVICE ÉTAT CIVIL / CNI / PASSEPORTS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 10h						
10h - 11h						
11h - 12h						
13h - 14h						Fermé
14h - 15h						
15h - 16h						
16h - 17h						
17h - 18h	Fermé		Fermé	Fermé	Fermé	
18h - 19h						

SERVICE ÉTAT CIVIL / CNI / PASSEPORTS

Janvier / Février	Mars / Avril	Mai à août	Septembre/ Octobre	Novembre / Décembre